



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1236

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 :

Règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017.

Le règlement est déposé au bureau du greffier et directeur des Services juridiques situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 30 novembre 2016.

Le greffier et directeur des Services juridiques,

Me Simon Filiatreault